



Alger, le 25 janvier 2010

Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes,

Les sections syndicales CFDT et CGT représentant les personnels de droit local de l'Ambassade de France en Algérie, appellent à un mouvement de grève illimité à compter du 1^{er} février 2010. Ce mouvement n'est autre qu'une nouvelle réponse au projet de l'Ambassadeur de faire basculer les salaires des agents soumis au droit local de l'euro vers le dinar algérien à compter de mars 2010. Cette action fait suite à deux précédents mouvements de grève des 11, 12 janvier et 18, 19 janvier 2010, demeurés sans effet.

Cette modification du contrat de travail ne repose sur aucune base légale. En effet, aucune disposition du droit du travail algérien n'impose une rémunération en dinars algériens. Pour justifier sa position, notre employeur se fonde sur une réglementation de la Banque d'Algérie, nullement applicable aux contrats de travail et par suite à notre situation.

Au-delà de l'absence de fondement légal, une telle modification des contrats de travail serait à l'origine de graves préjudices pour l'ensemble de ces salariés de nationalité française.

En effet, vous n'ignorez pas que la rémunération en euros constitue un élément substantiel de ces contrats. Elle est la contrepartie de cet engagement dans un pays socialement et politiquement instable.

Vous savez aussi que nombre de ces contrats libellés en euros ont été signés au cœur de la décennie noire, quand des hommes et des femmes ont choisi, au péril de leur vie et celle de leur famille, de servir la France.

Compte tenu de cette instabilité persistante et grâce à cette rémunération en euros, les agents ont financé des projets pour eux-mêmes et leur famille en France. Ils sont toujours engagés dans ces projets qu'un basculement en dinars ruinerait.

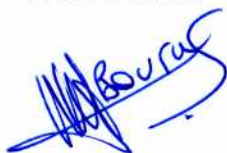
Monsieur le Ministre, nous ne souhaitons nullement remettre en cause la soumission de nos contrats de travail au droit local. Ce qui en revanche nous affecte terriblement c'est la négation pure et simple du droit quel qu'il soit et le mépris des situations humaines.

Monsieur Bernard KOUCHNER
Ministre des affaires étrangères et européennes
37 Quai d'Orsay
75700 PARIS 07 SP

Monsieur le Ministre, nous connaissons la nature et le degré de vos engagements. Nous savons que vous ne pouvez accepter que l'arbitraire tienne lieu de loi dans l'organisation et le fonctionnement de vos services à l'étranger.

Aussi, Monsieur le Ministre, nous sollicitons votre intervention afin que ces agents puissent continuer à bénéficier du versement de leurs salaires en euros, conformément au droit algérien et à leurs intérêts. Pour l'heure, un appel à une grève indéfinie constitue le seul moyen de répondre au mépris affiché à l'égard de ces agents, dont le concours est si nécessaire au bon fonctionnement du service.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Nadia Bouras', with a stylized flourish at the end.

Pour la CFDT
Nadia BOURAS

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Manuel Mercier', with a long horizontal flourish extending to the right.

Pour la CGT
Manuel MERCIER

Documents joints : - Courrier du 18 janvier 2010
- Préavis de grève du 22 janvier 2010